

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 8 janvier 2015

Date de convocation : le 24 décembre 2014

L'an deux mille quinze, le huit janvier à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Étaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Fabrice AUFFRET, Rémi JAVOY, Katia COURTOIS

Pouvoir : /

Était absent excusé : /

Romuald GENTY a été nommé Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 18 décembre 2014
2. Détermination des tarifs des encarts publicitaires
3. Détermination des tarifs de location de la salle (week-end et journée à la semaine), des barnums et des tables et chaises (annulation de la délibération n°2014/74 du 18 décembre 2014 (tarifs de location salle et barnums)
4. Personnel communal : suppression de postes au tableau des effectifs
5. Questions diverses

Madame le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

⇒ Création de poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 26/35^{ème}

Les membres émettent un avis favorable pour la modification de l'ordre du jour.

Madame Coroleur demande un vote pour un huis clos en fin de séance ; les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité pour.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence en mémoire aux victimes des attentats perpétrés la veille dans les locaux de « Charlie Hebdo ».

Madame le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

× **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2014** :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Détermination des tarifs des encarts publicitaires

Afin de financer une partie du bulletin municipal, le Conseil Municipal a fixé, par délibération n°2012/03 du 5 janvier 2012, les tarifs d'insertion des encarts publicitaires :

- ⇒ 1/8^{ème} de page - 90 mm (L) x 65 mm (h) : 130 €
- ⇒ 1/16^{ème} de page - 45 mm (L) x 65 mm (h) : 70 €

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de reconduire ces tarifs.

Délibération n° 2015/01	Détermination des tarifs de location de la salle, des barnums et des tables et chaises <i>(annulation de la délibération n°2014/74 du 18 décembre 2014 portant fixation des tarifs de location de la salle et des barnums)</i>
------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La délibération n°2014/74 portant fixation des tarifs de location de la salle et des barnums a été votée en séance du 18 décembre 2014.

Après réflexion, il s'avère que le prix de location des tables et chaises, ainsi que la location à la journée de la Salle communale, n'ont pas été modifiés.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir ces prix, et propose d'annuler la délibération référencée ci-dessus.

<u>POUR LES BARNUMS</u>	Loyer proposé avant le 9 janvier 2015	Loyer proposé à compter du 9 janvier 2015
Petit barnum (6 x 8)	110 €	110 €
Grand barnum (6 x 12)	130 €	130 €
<i>Caution : 300 €</i>		
<u>POUR LES TABLES ET CHAISES</u>	Loyer proposé avant le 9 janvier 2015	Loyer proposé à compter du 9 janvier 2015
1 table et 4 chaises	2 €	2.50 €
<u>POUR LA SALLE COMMUNALE</u>	Loyer proposé avant le 9 janvier 2015	Loyer proposé à compter du 9 janvier 2015
LOCATION LE WEEK-END (2 jours)		
Habitants de Mézières	140 € été * 170 € hiver *	140 € été * 170 € hiver *
Extérieurs à la commune	280 € été * 310 € hiver *	280 € été * 310 € hiver *
<i>Caution : 300 € / Caution ménage : 100 € / Chauffage : 30 €</i>		
LOCATION A LA JOURNÉE LA SEMAINE		
Habitants de Mézières	65 € été * 85 € hiver *	70 € été * 90 € hiver *
Extérieurs à la commune	125 € été * 145 € hiver *	130 € été * 150 € hiver *
<i>Caution : 300 € / Caution ménage : 100 € / Chauffage : 20 €</i>		

* Période d'été : du 1^{er} mai au 30 septembre

* Période d'hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, l'annulation de la délibération n°2014/74 du 18 décembre 2014, et fixent les tarifs de location comme cités ci-dessus.

**Délibération
n° 2015/02**

Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 26/35^{ème}

Dans le cadre du reclassement professionnel de l'agent en incapacité sur son poste, Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu, après étude des heures effectuées sur son nouveau poste, de descendre la durée de travail hebdomadaire de l'agent de 28/35^{ème} à 26/35^{ème}, afin d'ajuster au mieux les heures dues sur l'année.

Pour cela, après avis du Conseil Municipal, la collectivité devra saisir le Comité Technique (CT) du Centre de Gestion, compétent en la matière, qui rendra son avis le 3 février prochain.

Les membres du Conseil Municipal, acceptent, à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 26/35^{ème} à compter du 4 février 2015.

Étude des suppressions au tableau des effectifs

Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'étudier le tableau des effectifs qui leur est présenté, afin de l'apurer et saisir le Comité Technique du Centre de Gestion pour avis à donner.

Tableau des effectifs au 20 novembre 2014 :

Grade	Catégorie	Effectifs temps complet	Effectifs temps partiel	Décision
<i>Filière Administrative</i>				
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	Non pourvu		A supprimer
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	Non pourvu		A supprimer
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1		
<i>Filière Technique</i>				
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	Non pourvu		A supprimer
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1		
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (14/35 ^{ème})	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		Non pourvu (19/35 ^{ème})	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (21/35 ^{ème})	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (26/35 ^{ème})	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	1	1 (28/35 ^{ème})	A supprimer : 28/35 ^{ème}
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (25/35 ^{ème})	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (1/35 ^{ème})	
<i>Filière Animation</i>				
Adjoint Animation 1 ^{ère} classe	C		1 (27/35 ^{ème})	
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C	Non pourvu	Non pourvu (31/35 ^{ème})	A supprimer : les 2
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		Non pourvu (29/35 ^{ème})	A supprimer
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		Non pourvu (21/35 ^{ème})	
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		1 (22/35 ^{ème})	
<i>Filière Médico-Sociale</i>				
ATSEM	C	1	1 (28/35 ^{ème})	

Le Comité Technique sera saisi et rendra son avis le 3 février 2015 sur ces suppressions de poste.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dès la prochaine rentrée scolaire, les locaux de la BCD seront inutilisés car l'école aura installé la bibliothèque dans le modulaire.

Madame Baudoin a pensé y créer un local pour le personnel, inexistant aujourd'hui malgré l'obligation de l'employeur.

* Madame Baudoin propose d'ouvrir la Commission Vie Scolaire au Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN), en la personne de Monsieur Jean-François Moreau ; ce point sera étudié en séance de Conseil Municipal du 12 février 2015.

* Rappel des vœux à Mareau-aux-Prés, Dry et Jouy le Potier : Madame le Maire souhaite préciser que la commune de Jouy le Potier a envoyé des invitations personnelles pour la cérémonie des Voeux.

* Lotissement du Bourg : Madame Coroleur rencontrera prochainement le promoteur immobilier chargé de l'aménagement du lotissement privé du Bourg (cabinet Nexity).

* Installation d'une entreprise : une entreprise spécialisée dans les espaces verts projette de s'installer sur la propriété d'une personne décédée. Cette entreprise de 9 salariés va transformer le hangar existant en bureaux, salle et vestiaires pour le personnel.

* Projet d'achat de terrain pour les Trialistes + bande de 10 m près du plateau sportif : Madame le Maire demande aux membres l'autorisation de prendre contact avec le Notaire chargé de la succession d'un habitant de la commune, pour acquérir cette bande de 10 m, près du terrain des Trialistes.

* Réunion de fusion avec les Communautés de communes :

Une réunion d'information aura lieu le 19 janvier 2015.

Cette réunion regroupera la Comcom des Mauves, celle de Beaugency et celle de la Beauce Oratorienne, dans le cadre d'un projet de rapprochement avec la CCVA pour dépasser le nombre d'habitants, aujourd'hui établi à 8000 (la loi pourrait obliger à atteindre 20 000 habitants).

* Etude de faisabilité d'une Maison Médicale à Cléry Saint André :

Les dossiers déposés par les cabinets programmistes sont à déposer avant le 26 janvier 2015.

Le Conseil communautaire de la CCVA décidera le 3 février 2015 du programme retenu.

Dates à retenir :

- Lundi 12 janvier 2015 :

* Commission Vie Culturelle à 19 h 00

* Assemblée Générale de la CUMA à 17 h 00

- Jeudi 22 janvier 2015 – 20 h 00 : Commission Vie scolaire à 20 h 00

- Vendredi 18 décembre 2015 : Arbre de Noël des enfants de Mézières

Fin de la séance : 22 h 00

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 12 février 2015 à 20 h 30

Le huis clos a été exposé à l'issue de la séance.

Danielle COROLEUR	Martine BAUDOIN	Jérôme NALYWAJKO
Nathalie RIETH	Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI
Micheline LINGER	Nicole BOURGOIN	Stéphane MAROIS
Romuald GENTY	Francis CROCHET	Christophe DESCHAMPS
Fabrice AUFFRET	Rémi JAVOY	Katia COURTOIS